

**Agenda****Jeudi 27 février**

-18h30 : dans le cadre des *Conférences de Société*, communication de **Christian GOLLIER**, Directeur général de l'École d'économie de Toulouse : « Le Climat après la fin du mois. Plaidoyer pour une taxe carbone » (grande salle des séances).

Lundi 2 mars

-10h30 : Réunion du jury du Prix Solon (Salle Jacqueline de Romilly)
- 15h : présentation de **Lord Jonathan MANCE**, correspondant de la section législation, droit public et jurisprudence. Communication de **Haim KORSIA**, membre de l'Académie : « La transmission du pouvoir dans la Bible » (grande salle des séances).

Lundi 9 mars

15h : Accueil de **Theodore FORTSAKIS**, correspondant de la section législation, droit public et jurisprudence. Communication de **Rémi BRAGUE**, membre de l'Académie : « L'Islam et le pouvoir » (grande salle des séances).

Lundi 16 mars

-15h : installation d'**Olivier HOUDÉ** (sous la Coupole).

**LETTRE D'INFORMATION – Mardi 25 février 2020****Séance du lundi 24 février**

Le président Pierre Delvolvé, après avoir fait approuver le procès-verbal de la séance du 3 février, rend hommage à Louis-Edmond Hamelin, correspondant de la section Histoire et Géographie, décédé le 11 février. Il fait observer une minute de silence.

Quatre ouvrages sont déposés sur le bureau de l'Académie : Pierre Mazeaud dépose *De Gaulle. Portrait d'un soldat en politique* de Jean-Paul Cointet (Perrin, 2020, 378 p.), Jean-Robert Pitte l'ouvrage de Denis Crouzet, *Les enfants bourreaux au temps des guerres de religion* (Albin Michel, 2020, 336 p.), Rémi Brague dépose *Le Coran des historiens* sous la direction de Guillaume Dye et Mohammad Ali Amir-Moezzi (Éditions du Cerf, 2019, 3408 p.) et Georges-Henri Soutou, l'ouvrage tiré de la thèse de Simon Catros, *La guerre inéluctable. Les chefs militaires français et la politique étrangère, 1935-1939* (Presses universitaires de Rennes, 2020, 292 p.)

Le président donne ensuite la parole à M. Olivier Beaud, professeur à l'université Paris II Panthéon-Assas, pour sa communication, intitulée : « Peut-il y avoir encore un pouvoir souverain ? ».

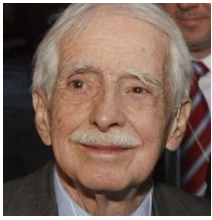
Olivier Beaud souligne d'emblée que l'adverbe « encore » suggère les doutes que l'on peut avoir aujourd'hui vis-à-vis de l'existence d'un pouvoir souverain. Le nombre d'ouvrages ou d'articles renvoyant la notion de souveraineté au musée d'histoire des idées politiques pourrait laisser croire à la disparition d'un monde gouverné par la souveraineté, tant sur le plan économique sous l'effet de la mondialisation que sur le plan du travail sous l'effet de la robotisation. Sans mentionner l'Union européenne qui grignote des pans entiers de souveraineté ou la faiblesse d'un État face au terrorisme ou aux réactions épidermiques de la société civile.

Cependant, avant de répondre à l'interrogation cachée dans cette question ouverte, il s'agit de savoir ce que l'on entend par « pouvoir souverain ». L'usage qui prévaut n'est plus la désignation du pouvoir judiciaire suprême mais du pouvoir de l'État. Encore convient-il de distinguer entre la souveraineté *de* l'État et *dans* l'État. La souveraineté est duale et ses deux formes, interne et externe, antagoniques : dans la souveraineté interne, le pouvoir de l'État est un pouvoir de domination qui exige l'obéissance en contrepartie de la protection. Dans la souveraineté externe, il n'y a pas de relation de pouvoir : la souveraineté est une liberté qu'a l'État de faire ce qui est en son pouvoir. Cela exclut le pouvoir de domination d'un État sur un autre en droit international et explique l'horizontalité du droit international, fondé sur les traités et coutumes. Ce cadre posé, il s'agit de disséquer le principe du pouvoir souverain de l'État sous le double angle de sa nature et de son champ d'application, spatial, avant de voir en quoi il peut être contesté de nos jours.

Toute une littérature juridique actuelle nous invite à penser un État post-moderne, un néo-constitutionnalisme mondial mais Olivier Beaud rejoint l'Anglais Martin Loughlin qui soutient que la figure de l'État n'est ni périmée ni moribonde et que la théorie de l'État reste pour l'instant sans alternative, n'ayant perdu ni son objet, ni son territoire. Le pouvoir souverain évolue en droit et en fait. En droit, il n'est plus imperméable : l'État accepte de voir son pouvoir limité au profit d'une autorité européenne ou internationale. Il est plus menacé par les faits : l'État est-il encore capable de transcender les forces économiques et sociales qui le menaceraient dans sa souveraineté ? Après les grands groupes économiques et les syndicats, les GAFAs affecteraient la souveraineté de l'État du point de vue fiscal et du point de vue de la sécurité numérique. Une logique de réseaux supplanterait une logique de territoires. Olivier Beaud conclut en rappelant que le pouvoir souverain n'est pas menacé en droit. Seul son non-usage pourrait comporter le risque de conduire à son abandon. Mais ceci relève de la politique.

À l'issue de sa communication, Olivier Beaud a répondu aux questions et observations de MM. **J. Baechler**, **J.C. Trichet**, **B. Bourgeois**, **R. Brague**, **J. de Larosière**, Mme **M. Delmas-Marty**, MM. **J.C. Casanova**, **A. Vacheron**, **M. Pébereau**, **G. Guillaume**.

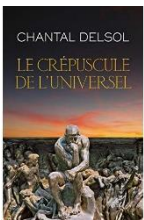
In memoriam Louis-Edmond Hamelin (21 mars 1923 – 11 février 2020)



Louis-Edmond Hamelin, universitaire, spécialiste de la géographie du Grand Nord, était correspondant de l'Académie depuis le 13 février 1989, date à laquelle il fut élu, dans la section Histoire et Géographie, à la place laissée vacante par le décès du baron Carlo Bronne. Après une thèse de doctorat en géomorphologie alpine sous la direction de notre confrère Raoul Blanchard, il devient professeur à l'Université Laval où il fera toute sa carrière : il est le premier directeur de l'Institut de géographie en 1955 et fonde en 1961 le Centre d'études nordiques, qu'il dirige jusqu'en 1972. De 1978 à 1983, il est recteur de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Spécialiste du nord canadien, son ouvrage *Nordicité canadienne* (1975) est une œuvre pionnière dans les recherches nordiques. D'abord très classique, la géographie de Louis-Edmond Hamelin se fait toujours plus personnelle au fil des décennies, car il intègre à l'étude de son objet — le Nord — des disciplines de plus en plus nombreuses, jusqu'à la linguistique, mais il restera toujours un géographe de terrain consacrant la boutade de son maître : « La géographie s'apprend d'abord par les pieds. ». Louis-Edmond Hamelin joue aussi un grand rôle dans la reconnaissance des peuples autochtones Cris et Inuits. Dès 1965, il souligne l'importance de leur consultation dans le développement économique de la région qu'ils habitent. Il œuvre inlassablement à la reconnaissance de la spécificité de la région du Nunavik. Il occupe un poste à l'assemblée législative des Territoires-du-Nord-Ouest de 1971 à 1975 et participe au comité du peuple Cri de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois en 1975. En mai 2011, il est aux côtés du Premier ministre Jean Charest pour le dévoilement du Plan Nord. Auteur prolifique, inventeur de mots, tels que « pergélisol » ou « glacial », Louis-Edmond Hamelin a acquis une stature scientifique internationale en promouvant un nouvel objet d'études — la nordicité. Il disparaît au moment où son objet d'étude est appelé à connaître de grands bouleversements sous l'effet du réchauffement climatique.

Dans la presse et sur les ondes

Dans le dossier de *La Croix* (« Enquêtes de vérités » : Quelle vérité nous rassemble ? Semaine 1 / 2), le catholique **Rémi Brague** et le protestant Olivier Abel s'entretiennent du rapport des sociétés modernes à la vérité : l'académicien rappelle la distinction d'Augustin entre la vérité qui éclaire et la vérité qui nous interroge, réduite aujourd'hui à la portion congrue. La post-vérité représente l'affaiblissement de la pensée qui, au lieu de chercher la vérité, lui préfère la clé simple d'une idéologie. Pour prévenir ce travers et le complotisme, le recours à des autorités est nécessaire, l'autorité étant ce qui nous *institue*, nous autorise à parler. Le philosophe observe un désir de vérité au travail dans notre société à travers la littérature (Houellebecq) et la colère (gilets jaunes), dans lesquels il lit un refus du mensonge du « tout va bien ». Dans cette quête de la vérité, l'apport de la religion peut être de rappeler que la vérité n'est pas appropriable et que, comme la trinité, elle n'est pas un bloc sans fissure.



A l'occasion de la parution de son ouvrage, *Le crépuscule de l'universel. L'Occident post-moderne et ses adversaires, un conflit mondial des paradigmes* (Éditions du Cerf, février 2020), **Chantal Delsol** était l'invitée de « la grande table » sur *France Culture*, le 13 février, ainsi que de « Bercoff dans tous ses états » sur Sud Radio le 21 février. Elle a donné une interview pour *Atlantico* et, le 21 février, « le grand entretien » du *Figaro* avec Francis Wolff, professeur émérite à l'École normale supérieure et auteur d'un récent *Plaidoyer pour l'universel*.

L'Association française pour l'histoire de la justice publie un long entretien vidéo avec **Bruno Cotte**, réalisé en février 2016 (<https://afhj.fr/entretien-avec-bruno-cotte/>).

Le 18 février, **Jean-Claude Trichet** a donné une interview à Yannis Palaiologos pour le principal journal grec *Kathimerini*. Il y aborde les questions relatives à la crise grecque et au soutien de la Banque centrale européenne à cette époque. Il plaide pour l'achèvement de l'Union bancaire et pour que les gouvernements et institutions européennes ne laissent pas la BCE seule à supporter le fardeau de la politique macroéconomique en Europe.

A savoir

Le 1er février, à l'invitation de la Journée d'étude des classes préparatoires, **Marianne Bastid-Bruguère** a donné une conférence sur *Le nationalisme chinois, 1842-1949*, à l'institut national des langues et civilisations orientales.

Le 6 février, **Jacques de Larosière** a prononcé « Leçons des crises financières récentes pour la politique monétaire » dans un colloque organisé à Londres par l'*Official Monetary and Financial Institutions Forum* (OMFIF) devant des gestionnaires de fonds, représentants de Banques Centrales et d'institutions financières. (Texte à retrouver sur sa page d'académicien).

Le 7 février, **Bernard Stirn** est intervenu au colloque sur l'indépendance du juge à la Cour de justice de l'Union européenne à Luxembourg, pour le trentième anniversaire de la Revue trimestrielle des droits de l'homme. Il y a présenté les interrogations et évolutions que le droit européen des droits de l'homme avait suscitées en France pour mieux asseoir l'indépendance des juges, qu'il s'agisse du statut du parquet, de la double fonction, consultative et contentieuse du Conseil d'Etat ou de l'office du commissaire du gouvernement, devenu rapporteur public. Il a également évoqué les questions d'avenir que partagent les juges en Europe, en matière de déontologie, de rapports avec le numérique. Le 10 février, l'académicien a présidé une table ronde sur les approches régionales dans la théorie du droit international au colloque « Le régionalisme dans le droit international », organisé à Paris les 10 et 11 février par les facultés de droit d'Oslo et Paris 1 Panthéon Sorbonne.